

C'est donc avec un grand plaisir que j'appuie la motion n° 4 que je demande au gouvernement d'approuver.

**M. Otto Jelinek (Halton):** Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations au sujet du projet de loi C-95 en ce qui concerne les paris mutuels sportifs et de la motion n° 4 présentée par mon collègue qui confierait au vérificateur général la responsabilité de vérifier les comptes de ce programme de paris collectifs sportifs. J'espère même que le Parlement daignera étudier l'opportunité de rendre le vérificateur général comptable à la Chambre, donc au public canadien, de tous les organismes gouvernementaux et sociétés de la Couronne.

Dès le départ, je dirai que ces paris collectifs sportifs ne sont rien d'autre qu'un impôt direct appliqué de façon hypocrite et détournée. C'est une façon pour le gouvernement de soutirer de l'argent au public canadien, parce qu'il ne cesse de faillir à son devoir d'en percevoir par les voies normales. Je donnerai trois exemples des façons détournées auxquelles le gouvernement a recouru dès le départ. Le 26 juin 1981, j'ai interrogé le ministre alors chargé de la Santé et du Sport amateur, et je citerai la question en entier parce qu'elle replace dans son cadre le sujet des paris collectifs sportifs. J'ai demandé:

● (1620)

Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé et du Sport amateur. Lors de la mise sur pied de la première loterie olympique qui devait servir à financer les jeux olympiques de Montréal, le gouvernement de l'époque a assuré aux Canadiens et à la Chambre qu'on n'organiserait pas d'autres loteries ou jeux de hasard. Comme le ministre le sait, on a déjà manqué à cette promesse. Je viens maintenant d'apprendre que le ministre a déjà pris des mesures en vue de donner de l'expansion aux programmes fédéraux de paris sportifs; autrement dit, le gouvernement se ferait le bookmaker de ceux qui veulent parier sur les parties de hockey, de football, etc. Le ministre pourrait-il, sans encore une fois éluder la question ou donner une réponse générale imputant ces mesures au gouvernement précédent, confirmer ou nier que son gouvernement envisage de telles mesures?

**Le ministre avait répondu:**

Je voudrais informer le député que le gouvernement n'envisage rien de la sorte. Nous n'envisageons aucun système comme celui dont le député a parlé.

Trois jours plus tard, monsieur le Président, j'ai produit à la Chambre un billet de pari collectif sportif et je l'ai fait voir au ministre. Il a dû concéder qu'on étudiait une sorte de système de paris, mais en disant qu'il n'était pas certain que c'était de celui-là qu'il s'agissait et qu'il n'avait pas en fait vu ce billet. Donc, ou bien le ministre a délibérément induit la Chambre en erreur trois jours plus tôt, ou bien il ne savait absolument pas ce qui se passait dans son propre ministère.

La preuve que le gouvernement a traité cette question sous le manteau dès le départ, c'est que moins de trois mois plus tard, le 14 septembre, le même ministre annonçait très fièrement que le gouvernement fédéral, les libéraux, allait présenter un projet de paris collectifs sportifs du genre de celui que je soupçonnais trois mois plus tôt, ce qu'il avait alors démenti. Voilà pourquoi je parle de traiter sous le manteau.

Le second point, monsieur le Président, c'est la publicité. Nous avons parlé de ce qu'il en coûte au gouvernement pour faire connaître ses activités en matière de paris collectifs sportifs et de jeux d'argent. Mais il y a aussi la question de la publicité trompeuse. Je vous rappellerai que le 6 décembre

### *Paris collectifs sportifs—Loi*

1976 j'avais signalé au ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque, M. Abbott, que les annonces de la Loto Canada étaient alors bien trompeuses et qu'un Canadien avait deux fois plus de chances d'être foudroyé que de gagner un million de dollars à cette loterie. Le ministre avait convenu que la publicité était excessive et trompeuse. Il a dit qu'il s'agissait d'optimisme exagéré. Il a ajouté qu'il n'avait pas prévu sévir dans le cas de ces annonces publicitaires, même s'il les considérait peu judicieuses, injustes et de mauvais goût. Selon lui, elles n'induisaient pas en erreur, mais elles soulevaient des attentes excessives dans l'esprit des gens. Il a ensuite été démis de ses fonctions et nous n'avons jamais entendu parler de changements à cet égard. Voilà un autre exemple de promotion frauduleuse du jeu par le fédéral.

Un troisième point, probablement le plus important, car il est à la source du problème, c'est que le Parlement a convenu de payer une partie des Jeux olympiques de Montréal en 1976 au moyen d'une loterie. On a longuement débattu cette question à ce moment-là et le gouvernement libéral nous avait assuré qu'une fois versée la contribution voulue, le gouvernement ou le Parlement ne tenterait plus d'établir des jeux, comme des paris collectifs sportifs, des loteries ou d'autres absurdités du genre. Le gouvernement mentait ainsi délibérément puisque, comme vous le savez, monsieur le Président, cette loterie a permis de payer les coûts des Jeux olympiques de Montréal pour ensuite devenir Loto Canada et ainsi de suite.

Les députés d'en face ont tout à fait tort de dire que nous ne nous soucions pas des arts et des athlètes amateurs. En tant qu'ancien athlète, je suis prêt à appuyer tout ce qui serait au profit des amateurs. Mais certainement pas les programmes bidons dont parle le gouvernement et qui exploiteraient notamment les pauvres et les induiraient en erreur au moyen d'une publicité trompeuse.

Il y a d'autres façons d'aider les athlètes amateurs que les loteries ou les paris collectifs ou même les vastes subventions gouvernementales. Tout d'abord, nous devons essayer de faire participer davantage le secteur privé à l'aide au sport amateur et aux arts. Nous pourrions élargir le programme de subventions que la LNH verse actuellement pour le perfectionnement de joueurs de hockey juniors. C'est logique. Mais nous n'allons pas suffisamment loin. Que dire du patinage artistique, ma discipline sportive. J'ai passé tout mon temps à apprendre ce sport. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral subventionne Sports Canada, à juste titre, pour le perfectionnement des patineurs et d'autres athlètes, mais les meilleurs de nos patineurs sont embauchés par des spectacles professionnels qui ne rendent rien aux contribuables qui ont financé la formation. C'est certainement une bonne occasion pour le Parlement de contacter Ice Capades, Holiday on Ice et Ice Follies et leur déclarer que chaque fois qu'ils embauchent un de nos patineurs, formés au Canada, ils doivent nous verser quelque chose. Même chose pour le tennis et les autres sports professionnels.